Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215602574-20260403-DECM26_23_01_17-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE LA TRINITE-PORHOET

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Yannick LE BORGNE, Maire.

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	15
Nombre de votants :	15
Date de convocation :	30 mars 2026

PRESENTS : MM. LE BORGNE Yannick - THOMAS Angélique - LESPERT Gaylord - GILLET Nelly - LE GENTIL Monique - TRAVERS Didier - BOMBLED Dominique - BAUDIC Dominique - LE CAM Gérard - LAUNAY Martine - MICAULT Frank - PINEL Isabelle - VETIL Christophe - FRIEDLANDER Julie - COLLET Mélinda

SECRETAIRE : conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Mme Mélinda COLLET, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance et y adjoint Mme Patricia DENIS, secrétaire générale, en qualité de secrétaire assistante.

DECM2026.03.04-17 : LOTISSEMENT LES IRIS – AUTORISATION POUR SIGNER LES ACTES DE VENTE ET LES ACTES DE CONSTATATION DE RESOLUTION DE VENTE :
Rapporteur : Yannick LE BORGNE, Maire

Le Maire rappelle que par délibération du 20 décembre 2019, le Conseil Municipal fixait le prix de vente du m² de terrain viabilisé au lotissement les Iris à 5 € ht et autorisait le Maire élu en 2020 ou les adjoints à signer les actes de vente.

Suite aux dernières élections municipales, Monsieur Yannick LE BORGNE a été élu Maire et demande qu'une nouvelle délibération soit prise pour l'autoriser à signer les actes de vente des terrains du lotissement Les Iris, ainsi que les actes de constatation de résolution de vente qui interviennent lorsqu'une transaction immobilière déjà formalisée par acte authentique doit être annulée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire, Monsieur Yannick LE BORGNE, à signer les actes de vente et tous documents nécessaires à l'affaire.
- Autorise le Maire, Monsieur Yanncik LE BORGNE, à signer les actes de constatation de résolution de vente et tous documents nécessaires à l'affaire.
- Donne pouvoir aux Adjoints dans l'ordre de leur élection, pour signer les actes de vente, si le Maire est indisponible,

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215602574-20260403-DECM26_23_01_17-DE

- Confirme les autres termes de la délibération du 20 décembre 2019, à savoir :
  - Désignation de Me BINARD, Notaire à Mauron, pour établir les actes de vente des terrains à construire du lotissement les Iris
  - Prix de vente du m² de terrain viabilisé du lotissement les Iris fixé à 5 € ht

La secrétaire de séance,

M. COLLET

Le Maire,

Y. LE BORGNE